

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 27

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Jean DARDENNE, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON, Laurent JARRY, Alain AUTHIER

Excusés par procuration :

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 24 juin 2024

Alain BOURION donne procuration à Fabien DOUCET en date du 16 juin 2024

Aurore TONNELIER donne procuration à Jean-Pierre GAUGIRAN en date du 26 juin 2024

Christian DESMOULIN donne procuration à Martine NOUHAUT en date du 26 juin 2024

Anca VORONIN donne procuration à Danielle TODESCO en date du 26 juin 2024

Absente :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance Franck LENOIR

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association « le soleil du parc »

Délibération 2024 – 60

La Ville de Panazol entend affirmer son soutien auprès du tissu associatif du territoire.

À ce titre, elle propose d'accompagner l'association « Le Soleil du Parc », qui œuvre auprès des résidents de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de Panazol (EHPAD), dans le cadre de l'animation, de sorties, spectacles ...

L'association est gérée par des salariés de l'EHPAD qui, sur leur temps libre et de façon bénévole, organisent des manifestations, telles que vide-greniers, ventes d'objet réalisés par les résidents....

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €, afin d'accompagner l'association et participer ainsi à la qualité de vie des résidents au sein de l'EHPAD.

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la note de synthèse relative à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT la demande de subvention exceptionnelle de l'Association « Le Soleil du Parc » ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de soutenir le secteur associatif et de participer à la qualité de vie des résidents au sein de l'EHPAD de PANAZOL ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Le Soleil du Parc » ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 27 juin 2024

Le Maire,

Fabien DOUCET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le - 1 JUIL. 2024

Publié ou notifié

- 2 JUIL. 2024

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB60

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 27/06/2024

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association "le soleil du parc"

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 01/07/2024

Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib 60 - Versement d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association le soleil du parc.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20240627-DELIB60-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 01/07/2024